



AIDE-SOIGNANT

Activités principales

.....



Intégré à une équipe de soins, l'aide-soignant **assiste l'infirmier** dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au **bien-être des malades** en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des patients des soins d'**hygiène et de confort** : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients... Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins. Il participe à la réalisation d'animations à destination des personnes admises dans des centres de soins de suite et de rééducation.

L'aide-soignant peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés. Le métier d'aide-soignant s'exerce aussi bien à l'hôpital qu'en clinique.

Compétences et qualités

.....

- Avoir le goût du contact.
- Avoir le sens de l'écoute.
- Savoir travailler et s'organiser au sein d'une équipe.
- Savoir discerner le caractère urgent d'une situation pour alerter les personnels soignants.
- Connaître les techniques et les règles de sécurité lors des déplacements d'une personne.
- Maîtriser les protocoles d'entretien des locaux et du matériel.
- Avoir une bonne résistance physique, il est, en effet, amené à effectuer fréquemment des transferts de patients.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Formation



Le diplôme d'Etat d'aide-soignant se prépare en 10 mois. La formation, payante, est ouverte aux personnes de 17 ans au moins, sans condition de diplôme.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. Après trois années d'exercice, il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins infirmiers.

L'aide-soignant a la possibilité de changer de fonction et de travailler auprès des enfants sains, malades ou en situation de handicap, en passant le diplôme d'auxiliaire de puériculture, chargé des soins d'hygiène de confort, d'alimentation et de l'organisation d'activités éducatives et d'éveil. Il peut exercer une fonction d'assistant de soins en gériatrie après avoir suivi une formation continue obligatoire.

Rémunération



Le salaire mensuel brut d'un aide-soignant à l'hôpital est compris entre 1 352 € en début de carrière et 1 926 € en fin de carrière, hors primes et indemnités.

Retrouvez toutes les infos concernant cette formation sur le site de la **DRJSCS** :

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>

